



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration soumise par MAHSRA (Modern Advocacy, Humanitarian, Social and Rehabilitation Association), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Transformer l'avidité macroéconomique des gouvernements en moyens de satisfaire les besoins des populations les plus défavorisées

Dans beaucoup de pays en développement où le revenu national brut (RNB) est élevé, il existe une importante distinction de classe entre les pauvres et les riches. L'écart de fortune entraîne souvent, dans la société, une discrimination et une marginalisation qui privent les plus défavorisés de la plupart des services sociaux. Dans les villes des sociétés divisées en classes, les politiques des statistiques ne font aucune distinction entre les différents niveaux de vie et les différents moyens d'existence des habitants. Le fardeau de la fiscalité publique pèse particulièrement sur les pauvres qui s'efforcent de gagner leur vie parmi des citoyens plus fortunés. Étant donné la nécessité de disposer de données démographiques de qualité, récentes, fiables et pertinentes pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté, dans lequel les questions démographiques sont au cœur de nombreux objectifs et cibles et qui dicte l'orientation du présent débat de haut niveau, qui consiste à ne laisser personne de côté plusieurs questions se posent :

- Les prélèvements fiscaux collectifs sur les habitants d'un quartier sont un facteur non négligeable qui contribue à priver d'égalité, ou d'égalité devant le progrès, toutes les classes d'habitants de ce quartier;
- Les modalités de facturation collective ou non contrôlée du logement et des soins de santé dans les zones urbaines privent les pauvres de leur droit à des services de qualité dispensés également à tous;
- Les pouvoirs publics qui privilégient les zones à fort potentiel économique compromettent la valeur et la nécessité des facteurs de développement durable qui cherchent à contribuer au bien-être de tous.

Pour remédier à ces problèmes, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU propose que les données et les estimations démographiques doivent être ventilées par revenu, sexe, âge, race, ethnicité, statut au regard de la migration, incapacité, emplacement géographique et autres caractéristiques d'intérêt dans le contexte national. En outre, la proposition du Président de la quarante-neuvième session de la Commission de la population et du développement en vue de renforcer la base de statistique démographique pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique que :

1. Il faut encourager les gouvernements à adopter des politiques statistiques ouvertes qui permettent la diffusion de microdonnées d'usage public, géoréférencées et anonymes provenant des recensements, des enquêtes sur les ménages, des données d'état civil, des registres de population, des systèmes d'informations sanitaires et autres documents administratifs pertinents, en en assurant la confidentialité;
2. Les recensements de la population et du logement, dans un pays dans son ensemble et pour chacune de ses circonscriptions administratives, sont parmi les sources premières de données nécessaires pour formuler, mettre en œuvre et suivre l'efficacité des politiques et des programmes visant notamment un développement durable solidaire, une action d'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Compte tenu du fait que dans les pays en développement les pauvres n'ont pas vraiment envie de se mettre au service de dirigeants publics corrompus, il est nécessaire de suivre une démarche plus solidaire dans l'application de politiques de production de données démographiques nationales. Il faut notamment :

- Prendre des mesures concernant les prélèvements publics sur les individus dans les sociétés divisées en classes, en tenant compte des moyens d'élimination de la pauvreté et d'amélioration du bien-être des femmes et des filles vulnérables;
- Encourager la participation de la population à l'évaluation et l'examen des responsabilités dans la collecte et la publication des données démographiques.

Comme les objectifs de développement durable supposent un développement humain plus solidaire et une démarche visant le bien-être, si l'on veut vraiment ne laisser personne à la traîne, il faut établir des données démographiques nationales permettant de comprendre vraiment la situation préoccupante des habitants des zones vulnérables.
